



Communiqué
de presse

Bilan de l'emprunt d'EDF auprès des particuliers

L'emprunt lancé le 17 juin dernier par EDF auprès des particuliers a permis à l'entreprise de collecter 3,2 milliards d'euros.

C'est au total 270 000 particuliers qui ont souscrit à cet emprunt, dont près de 20 000 salariés et retraités de l'entreprise¹ qui représentent à eux-seuls un montant d'environ 70 millions d'euros.

Près d'1 épargnant sur 2 a investi en moyenne un montant inférieur à 5 000 €. L'emprunt a suscité une forte adhésion en région : 72% des souscriptions ont été passées en province, contre 28% en région parisienne.

Le règlement de l'ensemble de l'opération est fixé au 17 juillet 2009. Afin d'assurer une liquidité quotidienne, les obligations seront cotées sur Euronext Paris, l'entreprise ayant mis en place des contrats d'animation de marché auprès de trois banques – BNP Paribas, Calyon et Société Générale – pour assurer une cotation en continu.

Premier investisseur industriel en France, EDF aura sur la seule année 2009 engagé 7,5 milliards d'euros, en particulier pour le développement des énergies non émettrices de CO₂.

Contact presse : Jill Coulombe  01 40 42 24 25 / 01 40 42 46 37

Contact Analystes et Investisseurs : David Newhouse  01 40 42 32 45

Le Groupe EDF, est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers de l'électricité : la production, le transport, la distribution, la commercialisation et le négoce d'énergies. Il est l'acteur principal du marché français de l'électricité et détient des positions fortes sur les trois autres principaux marchés européens (Allemagne, Royaume-Uni, Italie) qui en font l'un des électriciens leader en Europe et un acteur gazier reconnu. Avec une puissance installée de 127,1 GW dans le monde (124,8 GW en Europe) pour une production mondiale de 609,9 TWh, il dispose parmi les grands énergéticiens européens du parc de production le plus important et le moins émetteur de CO₂ grâce à la part du nucléaire et de l'hydraulique dans son mix de production. Le Groupe EDF fournit de l'électricité, du gaz et des services associés à plus de 38 millions de comptes clients dans le monde, dont près de 28 millions en France. Le Groupe a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 64,3 milliards d'euros dont 46,7% à l'international. EDF, cotée à la Bourse de Paris, est membre de l'indice CAC 40.

¹ au travers du FCPE créé au sein du Plan d'Epargne du Groupe



Caractéristiques des Obligations EDF

Coupon	4,5 % (brut) l'an, soit un rendement actuariel de 4,5 % (1)
Echéance	5 ans (17 juillet 2014)
Montant total de l'émission	3 268 926 000 euros
Valeur nominale	1 000 euros Le montant de souscription doit être un multiple de 1 000 euros.
Prix d'émission et de souscription	100 % (1 000 euros pour une obligation souscrite)
Période de souscription	Période initialement fixée du 17 juin au 10 juillet 2009, clôturée de façon anticipée par l'émetteur le 6 juillet 2009 (inclus)
Date de jouissance et de règlement	17 juillet 2009
Lieu de cotation	Euronext Paris
Durée conseillée de l'investissement	5 ans, toute revente des Obligations avant l'échéance peut entraîner un gain ou une perte
Montant total du produit net de l'émission	3 206 922 630 euros
Montant des frais de cotation (2)	5 500 euros
Animation de marché	BNP Paribas, CALYON et Société Générale ont signé un contrat d'animation de marché avec l'émetteur en date du 10 juillet 2009, comportant une obligation générale d'animation quotidienne du marché secondaire sur Euronext Paris sur la base d'une fourchette prix acheteur/vendeur et permettant ainsi aux porteurs de revendre leurs Obligations à tout moment.

(1) Rendement actuariel de 4,5 %, ce qui représente un écart de taux de 1,48 % par rapport au taux de rendement sans frais des emprunts d'Etat de durée équivalente constaté au moment de la fixation des conditions de l'émission (soit 3,02 % constaté le 27 mai 2009 aux environs de 9 heures). Le taux actuariel est déterminé au 27 mai 2009 et n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses obligations jusqu'à leur remboursement final.

(2) Les frais de cotation sont à la charge de l'émetteur.